

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

AMENDEMENT

N ° II-AS10

présenté par

Mme Pitollat, rapporteure, Mme Mörch, M. Daniel, Mme Vanceunebrock, M. Zulesi,
M. Gouttefarde, M. Haury, M. Michels, M. Bouyx, M. Claireaux, Mme Degois, Mme Rilhac,
Mme Brugnera, Mme Lenne, M. Ardouin, Mme Sarles, Mme Provendier, M. Touraine et
M. Ahamada

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 54, insérer l'article suivant:

Mission « Cohésion des territoires »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.